

MÉMOIRE D'ENTENTE
LE PROJET D'APPUI
AUX MAISONS FAMILIALES RURALES
DE NOTTO AU SÉNÉGAL

- ENTRE le GOUVERNEMENT DU CANADA, partie représentée par l'Agence canadienne de développement international (ci-après appelé "le Canada"),
- ET le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, partie représentée par le ministre des Affaires internationales et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, (ci-après appelé "le Québec"),
- ET le GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, partie représentée par l'ambassade du Sénégal (ci-après appelé "le Sénégal").

ATTENDU QUE, à la demande du Québec, le Canada a approuvé, dans le cadre des Programmes spéciaux de l'ACDI, un projet d'appui présenté par la Maison Familiale Rurale de Notto au Sénégal, lequel projet sera co-financé par le Canada, le Québec et le Sénégal, ce dernier étant compris dans la contribution des Maisons Familiales Rurales;

ATTENDU QUE des relations culturelles sont maintenues entre le Québec et le Sénégal, notamment par le biais de boursiers sénégalais au Québec.

LES PARTIES SE SONT ENTENDUES COMME SUIT:

1 . DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet, explicité davantage en Annexe I, vise les réalisations suivantes:

- doter les forages de Sanghé et de Notto des équipements d'exhaure adéquats et des installations de stockage et de distribution d'eau;
- foncer un puits de profondeur suffisante dans chacun des sept villages à l'est de la zone;
- mettre un crédit à la disposition des éleveurs pour développer l'embouche bovine et ovine sur une base rentable;

.../2

/2...

- mettre des fonds à la disposition d'agriculteurs pour la mise en valeur des surfaces entourant les points d'eau pouvant assurer un débit suffisant;
- construire une dizaine de latrines dans chacun des dix-sept villages de la zone;
- installer des mécanismes de gestion des équipements et un programme de formation appropriés.

2. OBLIGATIONS DU CANADA

Le Canada participera financièrement au projet décrit à l'article premier pour un montant total de QUATRE CENT QUATRE - VINGT - DIX MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS (490 520 \$). Les sommes consenties par le Canada seront versées au Québec selon les étapes décrites à l'Annexe II. Le détail de cette participation financière est reproduit à l'Annexe III.

3. OBLIGATION DU QUÉBEC

Le Québec coordonnera l'exécution du projet décrit à l'article premier et y participera financièrement pour un montant total de CENT SOIXANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (167 440 \$). Le détail de cette participation financière est reproduit à l'Annexe III.

4. OBLIGATIONS DU SÉNÉGAL

Le Sénégal participera au projet décrit à l'article premier en reconnaissant les responsabilités des organisations participantes soit SIRA Inc. du Québec et la Maison Familiale Rurale de Notto (M.F.R.) au Sénégal. Il appliquera aux participants québécois impliqués dans la réalisation du projet en faisant les adaptations nécessaires, les privilèges et exemptions de l'accord général de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Sénégal concernant la coopération au développement signé le 28 juin 1983.

Quant à la Maison Familiale Rurale de Notto, elle fournira un appui concret et constant dont la valeur est estimée à non moins de CINQUANTE-NEUF MILLE DOLLARS (59 000 \$).

... /3

Pour le Québec:

Adresse postale: Cabinet du Ministre
Ministre des Affaires
internationales
1225, place George-V
Québec (Québec)
G1R4Z7

Câblogramme: _____

Télex: _____

B) Le Canada, le Québec ou le Sénégal peut, au moyen d'un avis écrit aux autres, modifier l'adresse à laquelle les documents ou les communications doivent lui être transmis.

C) Toute communication et tout document transmis au Canada ou au Québec sera rédigé soit en français, soit en anglais, et toute communication et tout document transmis au Sénégal sera rédigé en français.

7. INTERPRÉTATION

Tout différend qui pourra surgir quant à l'application du présent mémoire d'entente sera réglé par voie de négociation entre le Canada, le Québec et le Sénégal, ou de toute autre façon dont ils auront convenu.

8. TEXTE COMPLET DE L' ENTENTE

Le présent mémoire d'entente, y compris les Annexes I (résumé du projet), II et III qui en font partie intégrante, constitue le texte complet de l'entente entre le Canada, le Québec et le Sénégal concernant le Projet.

9. CONSULTATION

Le Canada, le Québec et le Sénégal se consulteront pour toute question pouvant se poser à l'égard du présent mémoire d'entente.

10 DURÉE DU PROJET

Le projet débutera à l'automne 1989 pour se terminer à l'automne 1992.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent mémoire d'entente entre en vigueur et prend effet le jour de la dernière signature et le demeurera jusqu'au 30 octobre 1992. Il pourra être modifié au moyen d'un échange de lettres lorsque le Canada, le Québec et le Sénégal le jugeront nécessaire.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS EXEMPLAIRES :

à Hull (Québec) le 26/1/1990
pour le gouvernement du Canada
[Signature]

à _____ le 89.11.09
pour le gouvernement du Québec
[Signature]

à [Signature] le 89.12.08
pour le gouvernement du Québec

à [Signature] le 28/12/89
pour le gouvernement du Sénégal

ANNEXE I

PROJET D'APPUI AUX MAISONS FAMILIALES RURALES DE NOTTO

La présentation qui suit a trait à la mise en oeuvre d'un projet d'appui institutionnel et multisectoriel auprès des populations impliquées dans les structures et les activités des MFR de Notto dans la région de Thiès au Sénégal.

Il s'agit d'une retombée du projet d'entraide et de solidarité agricoles Québec/Afrique (PESAQA) qui en 1985-86 a permis de réaliser des échanges entre des agriculteurs du Québec, du Sénégal et du Burkina Faso.

Basé sur la résolution des problèmes d'approvisionnement en eau des populations, le projet englobe également d'autres besoins réels bien identifiés sur le terrain.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Localisation

La zone de Notto est située dans la région de Thiès, au nord de Dakar, dont elle est distante de 55 kilomètres. La zone a une superficie de 82.5 km² et est traversée d'est en ouest par une vallée longue de 30 km qui s'assèche de plus en plus. Sur le plan de la population, on retrouve les Sérères, les Ouolofs, les Toucouleurs, les Peuls et les Bambara.

L'association de la Maison Rurale, dont les locaux sont situés à Notto même, dessert quelque quatorze (14) villages pour une population de 9589 habitants.

1.2 Problématique

Depuis 1973, début de la grande sécheresse qui a frappé le Sahel, la pluviométrie a chuté à 450 mm/an et la nappe phréatique s'est abaissée de 3 à 10 m de profondeur.

Par conséquent, les conditions socio-économiques des populations de cette zone se sont dégradées. La production agricole (mil, arachide, niébé, manioc, maraîchage, fruits) a beaucoup diminué subissant une réduction allant jusqu'à 70% dans certains cas. L'élevage, jadis florissant, est pratiqué à

plus petite échelle souvent comme une activité d'appoint. L'exode rural est important.

Le manque d'eau contribue aussi à la détérioration de la santé des populations et de l'hygiène du milieu, de même qu'à augmenter les difficultés liées aux travaux des femmes.

Pour palier à cette situation difficile, CARITAS-Sénégal a réalisé, entre 1975 et 1980, six forages dans la partie sud-ouest de la zone. Faute de moyens, un seul de ces ouvrages a été équipé de façon adéquate et deux autres de façon inadéquate.

Cependant, la population de la zone désire toujours poursuivre les activités à caractère économique auxquelles se prêtent encore la zone soit l'agriculture et l'élevage.

1.3 Objectif et buts

Améliorer les conditions socio-économiques des populations impliquées dans les structures et les activités de la Maison Familiale Rurale de Notto.

Plus spécifiquement, il s'agit:

- d'améliorer et équiper des points d'eau;
- de relancer et développer l'élevage par la formation et l'appui financier;
- de relancer et développer l'agriculture, particulièrement le maraîchage par la formation et l'appui financier;
- d'améliorer les conditions sanitaires des populations et l'hygiène du milieu;
- d'appuyer les activités socio-économiques des femmes et l'allègement de leurs travaux;
- d'assurer un appui institutionnel à la MFR de Notto et à son service de formation-animation auprès de populations.

1.4 Précisions sur les secteurs d'intervention

1.4.1 Hydraulique:

Les extrants attendus sont:

- équipements d'exhaure, de stockage et de distribution de l'eau adéquats mis en place pour les forages de Sanghé et de Notto;
- sept (7) puits dans autant de villages de la région est de la zone forcés et équipés (couvercle et moyens d'exhaure).

Ce secteur occupe une place importante dans les dépenses d'infrastructures prévues au projet. Des comités de gestion seront formés pour chacun de ces ouvrages afin d'en assurer un entretien correct.

Une étroite collaboration avec les services techniques de l'hydraulique sera maintenue pour l'exécution de ces travaux.

1.4.2 Production animale:

L'élevage constitue une activité valable de plus en plus pratiquée par toutes les ethnies de la zone dans le but de combler leur manque à gagner.

Il s'agit de former cinq (5) paysans-formateurs par village sur les techniques d'embouche et d'élevage moderne et de mettre à la disposition des éleveurs des fonds pour du crédit.

L'offre d'un crédit intéresse beaucoup les populations. Ces crédits vont stimuler la production de viande et permettre, grâce aux profits réalisés, la constitution et/ou la croissance d'un capital monétaire propre aux éleveurs.

Le succès de cette opération repose en partie sur la rationalisation des approvisionnements (sujets à engraisser, aliments et médicaments, etc.) ainsi que sur l'organisation de la commercialisation. Là encore, une approche collective peut être développée.

1.4.3 Production végétale:

A titre expérimental et pour des fins de démonstration, il s'agit de mettre en valeur par la production agricole principalement de maraîchage, les abords d'un point d'eau ayant un débit suffisant.

Pour cela, le projet verra à former les paysans et paysannes sur les techniques de maraîchage et de compostage et à assurer de concert avec la population, la mise en place du périmètre de culture. Les appuis fournis dans ce sens prendront la forme de crédit accordé aux populations.

1.4.4 Santé et assainissement:

L'assainissement du milieu est un préalable indispensable à l'équilibre écologique et à la prévention des maladies. Déjà, les populations ont pris l'initiative d'apporter des correctifs à leur mesure par la construction de cases de santé et les MFR les ont appuyé par la formation des auxiliaires de santé et de matrones.

Aussi, considérant ces efforts et les besoins réels, le projet appuiera:

- l'achèvement et l'équipement des trois (3) cases de santé déjà mises en place par la population;
- la construction de dix (10) latrines dans chaque village impliqué dans le projet soit cent quarante (140) latrines;
- la formation et l'encadrement des populations dans ce secteur.

1.4.5 Appui aux femmes:

Bien que le contenu de ce secteur soit encore à définir avec plus de précision, il convient de réserver des fonds pour servir à la réalisation d'activités lucratives ou destinées à alléger la tâche des femmes (p.e. moulin à mil).

1.4.6 Appui institutionnel à la MFR de Notto:

Un appui institutionnel à la MFR de Notto pourra aider à un plus grand dynamisme de sa part. Cet appui prendra deux formes. La première concerne l'ensemble de la structure de MFR de Notto, la seconde porte sur la formation puisque cette dernière est assurée par les services des MFR.

Appui en moyen de déplacement et équipements de bureau pour un meilleur fonctionnement de l'encadrement des activités de la MFR

- améliorer les équipements et matériel de bureau de la MFR de Notto et des villages membres;
- améliorer les moyens de déplacement;

- appuyer l'organisation et le fonctionnement de la MFR par de la formation et des moyens financiers.

Appui pour renforcer les actions de formation dispensées aux populations par la MFR de Notto par des moyens techniques et financiers.

La formation va prendre une grande importance dans ce projet. Elle sera présente dans chacune des actions menées par le projet. Pour des fins d'organisation pratique et de fonctionnement, elle formera une entité distincte de l'appui institutionnel.

2. REALISATION DU PROJET

2.1 Durée du projet

Le projet sera réalisé sur une période de trois (3) ans couvrant les années budgétaires 1989/90; 1990/91; 1991/92; 1992/93.

Les travaux d'hydraulique et de construction seront réalisés sur les deux premières années.

2.2 Gestion du projet

La gestion du projet est confiée à la Société d'Initiative et de Ressources alternatives (SIRA Inc.) qui assure la coordination générale du projet à partir de ses bureaux au Québec. Ce travail nécessitera de deux à trois missions par année.

SIRA Inc. établit une entente avec la MFR de Notto qui est responsable de la gestion terrain. Cette dernière sera conduite avec un coordonnateur embauché (par contrat) pour assurer un suivi rapproché du projet et supporter les responsables locaux dans leur démarche de prise en charge de leur développement.

Il faut comprendre l'exécution de ce projet avec un esprit de partenariat et de co-gestion des ressources, les deux parties ayant chacune leurs rôles et responsabilités.

2.3 Evaluation

Des évaluations annuelles et finales seront conduites sous la responsabilité du MAIQ.

3. FINANCEMENT

Trois sources de financement rendront possible la réalisation du projet d'appui à la MFR de Notto:

- les bénéficiaires membres de la MFR ainsi que la structure nationale des MFR du Sénégal;
- le ministère des Affaires internationales du Québec;
- le programme VADA de l'ACDI.

La participation sénégalaise peut s'établir à 14 millions de francs cfa. Il s'agit de la participation des paysans et paysannes aux différents travaux, des salaires des cadres locaux de la MFR, d'un local de travail, etc.

ANNEXE II

Calendrier des déboursés du Canada

1^{er} paiement:

| | | |
|---|---------|--------------|
| À la signature du Mémoire d'entente par les 3 parties | sept 89 | 74 000,00 \$ |
|---|---------|--------------|

11 paiements suivants:

| | |
|---|---|
| Sur réception des rapports trimestriels établissant le relevé des dépenses des 3 mois antérieurs et des prévisions des dépenses pour les 3 mois suivants | jan avr juil oct 90 jan avr juil oct 91 jan avr juil 92 37 000,00 \$ <u>X 11</u> 407 000,00 \$ |
|---|---|

Paiement final:

| | | |
|---|---------|-------------|
| Sur réception du rapport final éta- blissant le relevé des dépenses des 3 mois antérieurs | sept 92 | 9 520,00 \$ |
|---|---------|-------------|

490 520,00 \$

Les obligations financières du Canada sont limitées au montant total indiqué à l'article 2 du présent mémoire d'entente, ou à un montant inférieur si l'ensemble des pièces justificatives supportant les dépenses du projet imputables au Canada n'égale pas ce montant total.

ANNEXE III

Obligations du Canada

| | | | |
|---|-----------|--|---------------|
| a) coordination: | | | |
| - fonctionnement | 39 600 \$ | | |
| - déplacements au Québec | 5 600 | | |
| - mission terrains | | | |
| - 25% des frais | 10 500 | | |
| | | | 55 700 \$ |
| b) Appui institutionnel et expertise technique externe: | | | |
| - 75% des frais | 115 455 | | 115 455 |
| c) Opérations: | | | |
| - 100% des frais | 255 000 | | 255 000 |
| d) Imprévus et inflation: | | | |
| - 75% des frais | 64 365 | | <u>64 365</u> |
| | | | 490 520 \$ |

Obligations du Québec

| | | | |
|---------------------------|--------|--|---------------|
| a) Coordination: | | | |
| - honoraires | 76 000 | | |
| - missions terrains | | | |
| - 75% des frais | 31 500 | | |
| | | | 107 500 |
| b) Appui institutionnel | | | |
| - 25% des frais | 38 485 | | 38 485 |
| c) Imprévus et inflation: | | | |
| - 25% des frais | 21 455 | | <u>21 455</u> |
| | | | 167 440 \$ |

Obligations du Sénégal

| | | | |
|---|--------|--|-----------|
| Le Sénégal assumera pour ce projet une contribution additionnelle évaluée à environ | 59 000 | | 59 000 \$ |
|---|--------|--|-----------|